

## Colporteurs sans scrupule, alerte aux faux employés et vendeurs frauduleux qui font du porte-à-porte

Francis Pilon :



Des dizaines de villes au Québec mettent en garde leurs citoyens depuis le début du mois contre de potentiels fraudeurs qui font du porte-à-porte sans relâche en vendant des services bidon pour s'incruster dans votre maison.

- À lire aussi: [Arrêté pour agression sexuelle durant du porte-à-porte à Gatineau](#)
- À lire aussi: [Offre de travaux en porte-à-porte: le SPVQ demande de faire preuve de vigilance](#)



**Ville Lac-Mégantic**

il y a environ une semaine

**Avant de signer un contrat avec un colporteur,  
prenez le temps de bien vous renseigner !**

- Demandez au commerçant son permis de commerce itinérant
- Prenez quelques jours pour en parler avec vos proches
- Soyez prudent lorsqu'il est question de contrat traitant d'isolation, de climatisation, de fenestration ou de chauffage



Lac-Mégantic



«Alerte à la fraude! La Sûreté du Québec (SQ) a avisé la Ville de Lac-Mégantic que des personnes mal intentionnées, sans permis de commerce itinérant, circulaient sur notre territoire», a averti sur ses réseaux sociaux la municipalité de l'Estrie la semaine dernière.

*Le Journal* a trouvé des dizaines de messages similaires provenant de villes ou de citoyens aux quatre coins de la province.

La plupart du temps, les autorités affirment que ces vendeurs proposent vaguement des services pour améliorer «l'efficacité énergétique» de votre demeure ou vendre une thermopompe.



Spotted : Chateauguay

19 janvier, à 16 h 06 · 🌐



Attention , deux jeunes hommes dans le début 20ème font du porte-à-porte à pied pour un organisme louche, la ville ne semble pas au courant.





   42

83 commentaires 172 partages

 J'aime

 Commenter

 Partager

Des citoyens ont mis en garde les résidents de Châteauguay, sur la Rive-Sud de Montréal, contre ces deux colporteurs le 19 janvier.

Capture d'écran de la page Spotted : Châteauguay

«ATTENTION! Il y aurait présentement des hommes avec des casques blancs et vestes jaunes faisant du porte-à-porte dans la Municipalité. [...]

Veillez ne prendre aucune entente. Prenez note que la Ville n'a émis aucun permis de colportage», a prévenu le 12 janvier dernier le village de Saint-Martin de Beauce dans Chaudière-Appalaches.



**Saint-Martin de Beauce**

il y a environ une semaine



**!! ATTENTION !!**

Il y aurait présentement des hommes avec des casques blancs et vestes jaunes faisant du porte à porte dans la Municipalité.

Ils disent faire des vérifications dans les maison pour y voir l'isolation et offrir de prendre entente avec pour pour transmettre votre dossier à un entrepreneur général pour des rénovations. Veillez ne prendre aucune entente....

[Afficher la suite](#)

 22  34  648

## Un ado cogne chez elle

Marjolaine Thériaut, de Saint-Bruno-de-Montarville en Montérégie, a raconté à notre représentant avoir reçu il y a quelques jours la visite d'un vendeur âgé d'environ 16 ans.

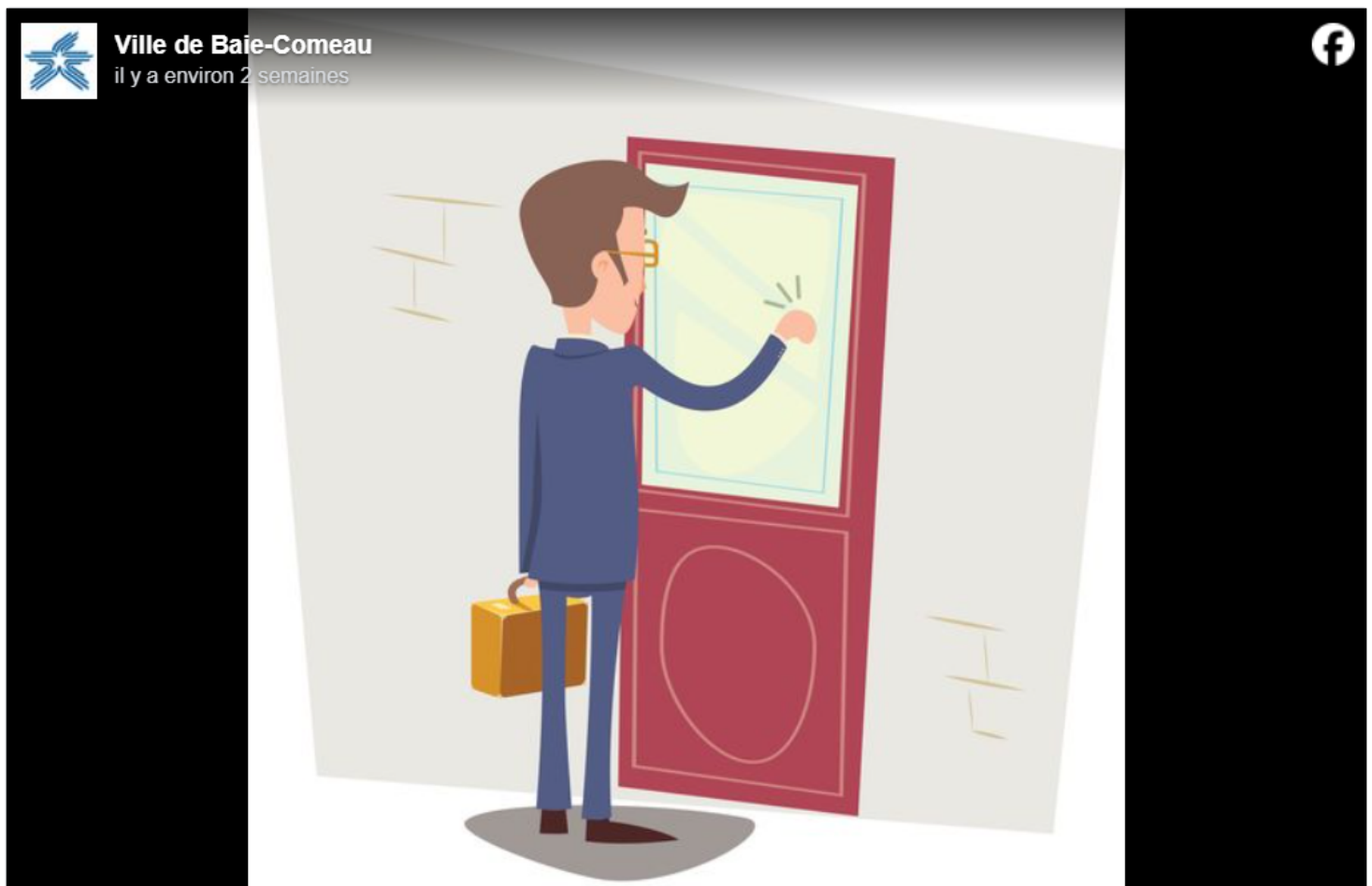
«Je lui ai parlé et lui ai dit qu'il travaillait sûrement pour un fraudeur.

Je ne compte plus les colporteurs qui passent pour examiner l'isolation de grenier ou de système d'alarme», explique-t-elle.

La Ville de L'Île-Perrot a aussi invité ses résidents à faire preuve de prudence contre de faux employés.

«Nous avons de nouveau reçu des signalements de citoyens concernant des colporteurs non identifiés et sans permis qui prétendent être des employés municipaux.

Un permis de colportage est obligatoire pour faire de la sollicitation à domicile», a-t-elle rappelé sur sa page Facebook la semaine dernière.



**Faux employé de Postes Canada**

À Mercier, sur la Rive-Sud de Montréal, les autorités ont même dénoncé un suspect qui se serait déguisé en salarié de Postes Canada pour faire du porte-à-porte.

«Il mentionne au [résident] qu'il doit lui livrer une lettre et que des frais de 2,50\$ sont à payer par carte bancaire afin de l'obtenir.

Le suspect passe la transaction sur un terminal lié à un iPad et échange la carte de crédit du plaignant en lui remettant une fausse carte», a indiqué la Ville le 19 janvier.



Plusieurs fraudes ont lieu par la suite sur le compte de la victime à l'aide de la carte subtilisée pour ladite transaction.

L'Office de la protection du consommateur (OPC) a encore mis en garde le mois dernier les Québécois contre de nombreux commerçants itinérants dans le domaine de l'énergie. Ces vendeurs cognent aux portes pour vendre des thermopompes, des panneaux solaires et des services d'isolation.

«L'Office recommande aux consommateurs de ne jamais signer ce type de contrat le jour même, mais plutôt de prendre le temps de réfléchir, de vérifier et de comparer», prévient l'OPC.



## Comment se protéger du porte-à-porte frauduleux?

- Comparez les prix et faites des vérifications au sujet de l'entreprise avec laquelle vous envisagez de signer un contrat
- Vérifiez sa licence pour effectuer les travaux au Registre des détenteurs de licence de la Régie du bâtiment du Québec
- Vérifiez son permis obligatoire de commerçant itinérant de l'OPC
- Regardez si l'entreprise a des jugements contre elle
- Si vous signez un contrat avec un commerçant itinérant, vous disposez d'un délai de 10 jours pour l'annuler

Source: L'Office de la protection du consommateur

Recherche et mise en page par:

Michel Cloutier

CIVBDL

2024126

"C'est ensemble qu'on avance"